

5 ans d'«Aulnay bouge»

Aulnay, novembre 2019

Ces dernières semaines, nos boîtes aux lettres ont débordé de publications vantant le bilan de la municipalité (en s'appropriant souvent ce qui a été réalisé ou préparé par les équipes précédentes, comme le passage souterrain de la gare). Qu'en penser pour les domaines sur lesquels Aulnay Environnement porte sa réflexion, dans une optique de défense de l'intérêt général ?

La construction : une promesse non tenue.

Le programme de campagne de 2014 annonçait page 7: « **nous nous engageons à mettre fin au bétonnage qui défigure la ville** ». Chacun peut juger du respect de cette promesse. Nous laissons à cette équipe la responsabilité du terme « bétonnage ». Si cela signifie « construire », cette promesse était un leurre, car il fallait bien construire, Aulnay commençant à perdre des habitants après des décennies de quasi-immobilisme. C'est sur la promesse de ne pas « défigurer » la ville que le manquement est le plus grave. De nombreuses constructions nouvelles en zone UD (zone de centralité et axes structurants) font fi de l'un des premiers articles du règlement du nouveau PLU : « Les constructions doivent être **compatibles, notamment dans leur volumétrie, leurs matériaux et la composition des ouvertures et de l'accroche aux constructions limitrophes** » (UD, 11/2).



Projet conforme à l'article UD 11/2 (et publié 2 fois dans Oxygène)

Projet accepté
(le PLU 2015 permet un étage supplémentaire)



L'urbanisme : une doctrine insensible à la qualité du paysage urbain

Si l'on promet de ne pas défigurer la ville, c'est qu'on a une conception de la « figure » de la ville. Celle-ci est au moins double : au nord, une dominance d'habitat collectif, tandis qu'au sud, c'est le pavillonnaire qui l'emporte. Mais les choses ne sont pas si tranchées, en particulier dans les « zones de centralité ». Là, le legs du passé, c'est une coexistence de pavillons et d'immeubles souvent anciens. Les ouvertures créées par les jardins des pavillons apportent verdure et lumière à nos rues souvent étroites, et c'est bien là le paysage qui fait la spécificité et le charme de notre ville. Or cette sensibilité au paysage n'existe pas : **la doctrine officielle, c'est l'alignement, « la chasse aux dents creuses et la priorité donnée au cœur d'ilots ».**



Hier



Aujourd'hui



Demain ?

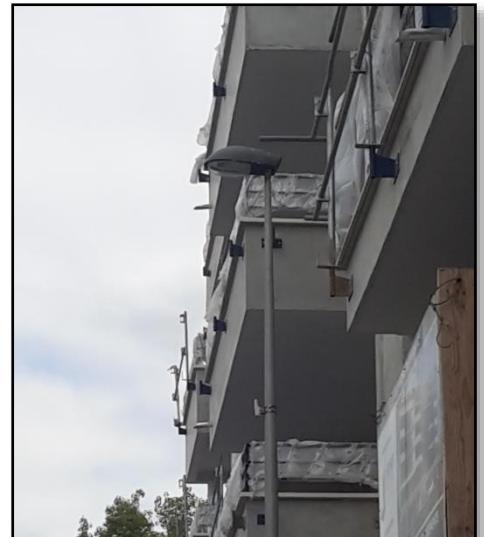
La grande liberté laissée aux promoteurs s'accompagne d'une **indifférence à l'agrément, au confort et même à la sécurité des passants**. Les Aulnaysiens souhaitent la construction en retrait : le règlement l'institue en règle. Ils refusent les balcons surplombant : le nouveau règlement les autorise (UA 6/1). Ils se plaignent de l'étroitesse de trottoirs non conformes à la réglementation nationale: jamais l'opportunité n'est saisie pour les élargir, comme cela se voit dans les communes voisines.



Rue Antoine Bourdelle

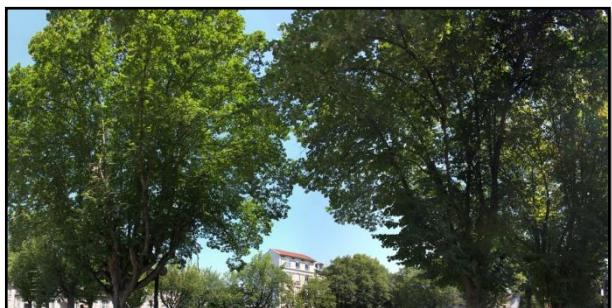


Allée des Charmilles



Avenue Eugène Schueller

Un bel exemple de bétonnage : la place Abrioux



*Autrefois
un espace ombragé
par une vingtaine
de tilleuls centenaires*

*Dans l'avenir,
un redoutable « point chaud »
en période de canicule*



Supprimer le parking était souhaitable, mais cette grande surface claire et bétonnée sera un redoutable réverbérateur de chaleur que l'ombre de 9 arbres en pot ne saura pas compenser. Le parking souterrain qui a nécessité d'énormes travaux et perturbe la circulation de la nappe phréatique est d'abord un atout pour les promoteurs qui peuvent construire des immeubles sur des petites parcelles sans parking, alors qu'était promis en 2014 d' « **imposer la création de deux places de parking pour chaque nouveau logement** » (page 17 du programme). C'est la commune qui paie : plus de 6M d'Euros ! La libération du terrain de l'ancienne perception offrait pourtant la solution bien moins onéreuse d'un parking en silo avec façade et toit végétalisés (comme à Paris !) de capacité équivalente à celui de la place. **Et que dire de l'accès automobile dans un espace parcouru pas les centaines d'enfants de trois établissements scolaires !**

La piscine : le choix du prestige au détriment des habitants

Alors qu'il était possible d'aménager le bassin extérieur pour permettre une continuité de l'apprentissage de la natation, le choix a été fait de tout raser pour construire **un ensemble de loisirs concurrent de celui du Mesnil-Amelot**. Après 5 années sans piscine, on nous promet **des tarifs supérieurs à celui de tous les bassins des alentours**. Ce que demandaient les Aulnaysiens, c'est une piscine pour apprendre à nager ! Les a-t-on consultés ? Et que dire du poids à venir sur les finances communales alors qu'on a échappé de justesse à la mise sous tutelle, au prix d'un contrat lénin avec le gouvernement !

Les espaces verts : le petit jardin qui cache la grande zone industrielle

Beaucoup de battage autour des nouveaux parcs, parfois minuscules (parc Félix Fessart). Le parc du quartier Balagny, à y regarder de près, donne directement sur l'autoroute avec toutes ses nuisances sonores et est collé à un stockage en plein air des montagnes d'échafaudages. Surtout **il sert d'alibi à une mutation dont on ne nous dit rien** : celle d'un vaste espace vert « à vocation sportive » et autrefois en partie légué spécifiquement pour les activités de plein air du club canin. Le club a disparu (400 adhérents) avec l'espace vert, au profit d'une zone industrielle qui ne demande qu'à s'étendre.



Val Francilia : l'opacité et la désinformation

Pour une fois, **mais sans avoir jamais publié les images du projet**, la municipalité a consulté les habitants, (150 volontaires maximum) et leur verdict a été sans appel : le projet qui prévoit de construire sur 5 hectares du parc Ballanger et de rayer de la carte l'IME Toulouse-Lautrec est rejeté par les Aulnaysiens. A quelques mois des municipales, la volte-face s'imposait. Le cabinet d'étude, seul coupable de n'avoir pas perçu l'attachement des habitants à leur parc, doit revoir son projet. Le Maire ne l'avait donc pas prévenu ?



Le parc paysager Ballanger aujourd'hui

Le projet conçu sur les préconisations de la municipalité et rejeté par les Aulnaysiens

La « Charte de l'arbre » : une année de perdue

Par une lettre au Maire datée du 3 avril 2018, Aulnay Environnement demandait la création d'une commission chargée d'élaborer une Charte de l'arbre. Nous n'avons jamais eu de réponse. Voilà maintenant que la municipalité invite les Aulnaysiens à participer à un tel document. Mais notre demande reposait sur la création d'une commission mixte pérenne associant durablement les habitants à la gestion du patrimoine arboré. Cette demande sera-t-elle entendue ? Cette poussée de fièvre écologique sera-t-elle autre chose qu'une manœuvre électoraliste ?

La démocratie locale : un grave déficit

- En 2014, la promesse était de « consulter les riverains avant tout projet de modification de leur quartier » (p7). Force est de constater qu'on n'a jamais demandé aux habitants des quartiers sud, autour de l'ex-place Camélinat, s'ils étaient d'accord pour son total bouleversement. Jamais aucune proposition alternative n'a été étudiée. C'est le « fait du prince ».
- Aucune consultation des habitants sur le choix de construire un centre nautique qui pèsera très lourdement sur les budgets futurs, en privant durant 5 ans les Aulnaysiens d'une piscine.
- Jamais la propagande municipale, si abondante, n'a publié de plan du projet Val Francilia.
- Les conseils de quartier ne servent que de tribune pour les membres de la municipalité.
- Le Comité de pilotage des Conseils de quartier, dont on pourrait penser qu'il doit recevoir les remontées des travaux et des demandes des Conseils, n'est que l'occasion donnée aux services municipaux de présenter un bilan positif de leur action.
- Le Conseil économique, Social et Environnemental est vite devenu une institution fantôme vouée à servir de public à l'information municipale.
- Les associations trop indépendantes de la municipalité sont sabordées lorsque c'est possible : ainsi l'Office de Tourisme, dont la présidente n'a été prévenue de la dissolution que le matin même du conseil municipal décisif. Celles qui disposent de terrains libres de toute construction subissent le même sort, comme le club canin.

Sur tous les sujets évoqués ici, Aulnay Environnement a tenté de faire entendre la voix de l'intérêt général, par des articles dans les blogs, des pétitions, des tracts, des réunions publiques et des actions en justice. Elle a rarement été entendue. Mais, grâce à la mobilisation très active d'autres associations (VME, CADA, ABC), le projet Val Francilia destructeur du parc Ballanger a été ajourné.

Dans l'avenir, nous pouvons craindre d'autres graves atteintes à notre patrimoine :

- La construction sur le centre gare, suspendue jusqu'aux élections par un « Périmètre d'étude » reprendra de plus belle, avec la disparition probable de beaux pavillons patrimoniaux.
- Un nouvel immeuble pourra s'élever sur le côté sud de la place Abrioux, la privant de soleil en hiver.
- Le projet « Val Francilia » renaîtra de ses cendres
- etc.

**En adhérant, renforcez Aulnay Environnement
pour la défense de notre paysage urbain !**

Je, soussigné(e) Demeurant :

Adresse Internet : Tel :

Déclare adhérer ou renouveler mon adhésion à Aulnay Environnement pour une somme annuelle de 10€ minimum, par chèque à l'ordre d'Aulnay Environnement.

Signature :

A envoyer à l'adresse de l'association Aulnay Environnement BP91 93622 AULNAY-SOUS-BOIS Cedex

Venez sur notre site <https://aulnayenvironnement.fr>